

DEC26035DAJ

Décision du 26 février 2026 portant fin au mandat de M. Damien ROUSSELIERE en qualité de Directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°UMR1302 SMART

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3, R. 831-8 et R. 831-13,

Vu le décret du 23 octobre 2024 (JO du 24 octobre 2024) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 22 mars 2021 portant délégation de signature au bénéfice de Mme Carole CARANTA, Directrice Générale Déléguée à la science et à l'innovation,

Vu la décision du 10 janvier 2022 portant renouvellement du mandat de M. Damien ROUSSELIERE en qualité de Directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°UMR1302 SMART - Structures et marchés agricoles, ressources et territoires, du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2026,

Vu la décision du 17 mars 2025 portant renouvellement du mandat de Mme Carole CARANTA en qualité de Directrice Générale Déléguée à la science et à l'innovation pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2025,

Vu la note de service n°2006-54 du 1^{er} décembre 2006 relative à la nomination des directeurs d'unité ou de leurs adjoints,

Décide :

Article unique.

A compter du 01 février 2026, il est mis fin au mandat de M. Damien ROUSSELIERE en qualité de Directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°UMR1302 SMART - Structures et marchés agricoles, ressources et territoires.

Fait à Paris, le 26 février 2026

P/ Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et par délégation,

La Directrice générale déléguée à la science et à l'innovation,

Carole CARANTA

